

«Union européenne et citoyenneté»: la Commission lance un concours destiné à tous les jeunes de l'Union européenne

« Union européenne et citoyenneté », tel est le titre d'un concours lancé aujourd'hui le 28 novembre 2008 par M. Jacques Barrot, Vice-président de la Commission européenne chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité. Les étudiants en art et en graphisme âgés de 16 ans minimum et citoyens ou résidents de l'Union européenne sont invités à créer une bande dessinée d'une page, sans parole, illustrant le concept de citoyenneté dans l'Union européenne. L'objectif de ce concours est de permettre à tous ces jeunes de s'exprimer sur leur propre expérience de vie citoyenne dans l'Union européenne.

«La notion de vie d'un citoyen *dans* l'Union européenne, et pas seulement d'un citoyen *de* l'Union européenne, va nous permettre d'impliquer activement dans ce projet des personnes qui résident dans l'Union européenne sans en être forcément des citoyens, et d'aborder une dimension très large du concept de citoyenneté, a affirmé le Vice-président Barrot. Lorsque quelqu'un s'interroge sur la notion de citoyenneté en Europe, il touche en fait au fondement même de sa vie au sein de l'Union européenne, a-t-il ajouté, tout en poursuivant: c'est pourquoi aujourd'hui, dans le cadre de ce concours, je propose à tous les étudiants en art et en graphisme âgés de 16 ans minimum de créer une bande dessinée illustrant le concept de citoyenneté dans l'Union européenne ».

Ainsi, les personnes qui décideront de participer au concours auront pour tâche de concevoir individuellement une bande dessinée d'une page, sans parole, illustrant le concept de citoyenneté dans l'Union européenne. Le concours s'adresse principalement aux étudiants en art et en graphisme de 16 ans ou plus, résidant dans les 27 Etats membres de l'Union européenne. Néanmoins, il est ouvert également à toute autre personne de 16 ans ou plus qui réside dans l'Union européenne et qui se sent concernée par le sujet.

Au niveau national, les œuvres feront l'objet d'une première sélection et les trois lauréats seront invités le 3 avril 2009 à une cérémonie de remise des prix organisée dans chaque pays.

Au niveau européen, les 27 lauréats nationaux seront invités à Bruxelles du 9 au 11 mai 2009, et une sélection entre ces gagnants nationaux permettra de nommer les trois gagnants européens. Une cérémonie de remise des prix, présidée par le Vice-président Jacques Barrot, permettra aux vainqueurs de recevoir respectivement 6 000 euros (1er prix), 4 000 euros (2ème prix) et 2 000 euros (3ème prix).

Les meilleures bandes dessinées seront présentées sur les sites web des représentations de la Commission dans les Etats membres et sur le serveur Europa. Elles pourront également être utilisées dans de futures campagnes européennes sur la citoyenneté.

Cette initiative est d'autant plus appropriée que tant la Commission européenne que le Parlement européen se sont donné l'objectif d'accroître leurs efforts de communication sur le concept de citoyenneté.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse www.eurocartoon.eu, qui permet d'accéder au site du concours.

Michele Cercone: 02.298.43.98

Riccardo Mosca : 02.296.14.04